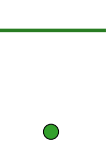


Eléments identifiés au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Alignements d'arbres et de haies



arbres remarquables

- arbres de hauts jets
- sauletetard
- Autres

Elements surfaciques

- Boisement
- Verger
- Mares et plans d'eau
- Prairies

Espace boisé classé au titre de l'article L 113-1 du code de l'Urbanisme



Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- ☆ Chapelle
- Autre bâtiment

Informations :

- Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois Picardie
- Zone Humide du SAGE de l'Yser
- Limite parcellaire
- Trame bâtie
- Limite communale

Source Cadastre : PGN © Département du Nord, "Origine Cadastre, © Droits de l'état Réservés"

Département du Nord



Communauté de Communes
Flandre Intérieure

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : RUBROUCK

Planche B : Patrimoine paysager, écologique et bâti

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date
du : 27/01/2020



Planche C

